

CROP
Coordination romande des organisations paternelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008-2009

TABLE DES MATIÈRES

Page

Points forts	3
1. Réforme de l'autorité parentale	4
2. Promotion de la paternité et de la coparentalité	5
3. Politique	5
4. Coopérations	6
5. Violences familiales	6
6. Consolidation interne	6
Perspectives	8
Documents publiés	8
Organisations membres, organes	III

POINTS FORTS

Les faits qui ont marqué l'activité de la CROP durant l'exercice 2008-2009 peuvent être résumés comme suit:

▶ Projet de modification du code civil

Attendu depuis longtemps, le projet de réforme du Conseil fédéral destiné à donner une réponse au postulat Wehrli, largement accepté par le Conseil national, a été mis en consultation au début de 2009. La CROP a enregistré avec satisfaction l'intention de faire de l'autorité parentale conjointe le régime parental par défaut et de l'étendre aux couples concubins. Elle déplore toutefois les lacunes et les incohérences importantes du projet. Elle a livré une réponse très étayée, qu'elle a diffusée largement. Auparavant, les organisations membres ont informés divers acteurs des améliorations attendues par les organisations paternelles de Suisse.

▶ Gain de notoriété des organisations paternelles

Encore largement ignorées il y a peu, les organisations paternelles ont grandement gagné en visibilité à la faveur du débat très animé autour du thème de l'autorité parentale, particulièrement en Suisse romande. Des émissions de radio et de télévision ont offert une tribune à nos représentants. La presse écrite a consacré de nombreux articles au thème en faisant référence à nos thèses.

▶ Regain d'intérêt pour la médiation

Toujours dans le cadre du même débat, une des revendications majeures des organisations paternelles, à savoir le recours plus généralisé à la médiation, si nécessaire la prescription d'une médiation ordonnée ou d'autres mesures similaires, a paru se faire mieux entendre. On enregistre de l'intérêt de la part de politiciens et également de la part d'hommes de lois, notamment des jeunes générations.

▶ Les organisations paternelles de Suisse s'organisent

Fondée en mai 2008, l'Association suisse pour la coparentalité a commencé de déployer ses activités, dans les structures qu'elle s'est donnée. Pour la CROP, dont plusieurs membres ont également adhéré à la structure nationale, l'exercice 2008-2009 fut l'occasion d'expérimenter une forme originale de collaboration.

▶ Ouverture de la plate-forme Internet

Grâce au grand dévouement d'une petite équipe, la plate-forme Internet a pu être mise en service. Elle suscite déjà beaucoup d'intérêt.

NOTRE ACTION

1. Réforme de l'autorité parentale

a) Lobbying autour du postulat Wehrli

En coordination avec GeCoBi, le Bureau a exprimé le souhait que les comités des Organisations membres renseignent les services cantonaux qui seront chargés de préparer la réponse de leur canton à la consultation sur la modification du CCS et du CPS. En outre, les Organisations membres ont été priées de prendre contact avec des instances supracantoniales dont le siège se trouve dans leur canton.

La CROP a répondu à la consultation ouverte par le Conseil fédéral sur le projet de modification du code civil (autorité parentale) et du code pénal (sanctions contre les parents coupables d'obstruction aux relations des enfants avec le deuxième parent). C'est un document de 27 pages (y compris les annexes) qui a été produit. La CROP a enregistré avec satisfaction l'intention de faire de l'autorité parentale conjointe le régime parental par défaut après séparation et divorce et de l'étendre aux couples concubins. Elle déplore toutefois les lacunes et les incohérences importantes du projet. Plusieurs amendements du projet sont demandés, sur la base d'une analyse très fouillée. L'absence de mesures efficaces, tendant à une amélioration du traitement des conflits entre parents, est déplorée. Nous sommes convaincus que l'action des diverses autorités devrait aider les parents à surmonter leurs difficultés par des mesures ciblées, ainsi qu'à regagner leur capacité à collaborer entre eux pour assurer le bien-être de leurs enfants. Des tribunaux des affaires familiales sont également demandés. Cette prise de position a été remise à 41 organisations suisses (partis, organisations faïtières de l'économie, associations et institutions sociales et sanitaires, universités romandes), ainsi qu'à quelques personnalités.

Les organisations membres ont entrepris diverses démarches dans leur région.

FR: MCPF a remis sa prise de position sur le projet de révision du CCS et du CPS à tous les chefs de groupe du Grand Conseil, ainsi qu'au Bureau de l'égalité, au service de protection de l'enfance et de la jeunesse et au Service juridique.

GE: PPTG a pris des contacts avec diverses personnalités.

JU: L'AJCP a rencontré trois services du canton du Jura (service juridique, action sociale, bureau de l'égalité) qui ont paru intéressés par les thèses défendues par la CROP et GeCoBi. Les services homologues de l'administration bernoise ont souhaités être renseignés par la remise des documents. La prise de position de la CROP sur le projet de modification du code civil et du code pénal, appuyée par l'AJCP, a été remise à ces six services.

NE: Outre une conférence-débat organisée conjointement avec l'Office de la politique familiale et de l'égalité sur le thème de l'autorité parentale, le MCPN a remis sa position aux trois services concernés (office de la politique familiale et de l'égalité, service juridique, service des mineurs).

VD: MCPV2 a pris contact par téléphone avec diverses instances cantonales de Vaud et du Valais. Il a communiqué sa prise de position sur le projet fédéral à divers services cantonaux, en particulier au Service juridique.

b) Coûts des pratiques actuelles en matière de divorce et de séparation

En marge de la rédaction de la prise de position de la CROP sur le projet de modification de la législation relative à l'autorité parentale, on a procédé à une première estimation des coûts sociaux qu'entraînerait le droit tel que proposé pour les collectivités publiques du pays (annexe 5 de la prise de position). Pour ce faire, on s'est basé sur des études approfondies des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. Les mesures ordonnées permettraient d'économiser 300 millions de francs pour un coût représentant à peine 5%

de ce montant. Nous pensons qu'il est très important que cet aspect soit examiné, car le rapport du Conseil fédéral est très lacunaire à ce propos. Il faut espérer que la contribution originale de la CROP retienne l'attention qu'elle mérite. Un effort d'information devra être fourni dans les prochains mois.

2. Promotion de la paternité et de la coparentalité

a) Pratique de Cochem et médiation obligatoire

Deux documents en langue allemande présentant la pratique de Cochem dans son fonctionnement et dans sa pratique avantageuse pour les pères et les enfants ont été traduits. Ils ont été publiés sous forme de **DOCUMENT CROP** sur le site Internet et envoyés aux organisations membres afin de les aider dans leur travail de lobbying. En ce qui concerne le modèle bernois d'ordonnance de consultation obligatoire, on n'a malheureusement pas eu de retour d'information de la part de pères à qui il a été conseillé par l'une ou l'autre des organisations. Un dépliant a été confectionné à l'intention des parlementaires et du public pour faire connaître la pratique extra-judiciaire de Cochem et la médiation ordonnée, toutes deux encore très peu connues et qui ont pourtant fait leurs preuves. Ce document est destiné à soutenir le travail de lobbying autour de la modification du code civil et du code pénal.

A Fribourg, le résultat des travaux du Conseil d'Etat est attendu pour ce qui concerne un Tribunal de la famille inspiré de la pratique de Cochem. Le MCPF suit ce dossier.

A Neuchâtel, le MCPN a pris la pratique de Cochem en exemple, dans sa prise de position sur le projet de réforme judiciaire. En outre, le président, accompagné du secrétaire de la CROP, a rencontré un juge de district pour lui présenter cette pratique, ainsi que les avantages de la médiation ordonnée. Après cette rencontre, le magistrat a pris contact avec l'Association neuchâteloise pour la médiation familiale afin d'explorer les possibilités de mettre en oeuvre ce type de médiation.

b) Activités de formation

En juin 2008, des représentants de la CROP ont participé à un séminaire de l'Université de Genève consacré au thème de la violence domestique. Dans ce cadre des contacts intéressants ont pu être établis avec des personnalités et des groupements reconnus. On espère pouvoir intensifier ce genre de contacts durant le prochain exercice.

Un membre du Bureau envisage de s'investir prochainement à titre personnel dans des activités de formation dans les hautes-écoles.

3. Politique

En 2006 déjà, la CROP avait manifesté son intérêt à être consultée officiellement par la Confédération sur le projet législatif appelé à répondre au postulat Wehrli. Début janvier 2009, la CROP a bel et bien été conviée à présenter sa position sur le projet de modification de la législation relative à l'autorité parentale et l'Office fédéral de la justice lui a remis les documents relatifs au projet. Le Bureau a estimé indispensable de remettre très rapidement la position de la CROP, de manière à pouvoir la communiquer à une quarantaine d'autres institutions (partis, grandes associations, ONG, etc) appelées à se prononcer, dans l'espoir de les influencer dans leur propre prise de position. Ce faisant, le temps donné aux organisations membres pour se prononcer sur la réponse de la CROP a été très bref.

Le Bureau cherchera à être informé mieux et à l'avance des objets traités par le législatif et l'exécutif fédéraux de manière à pouvoir faire valoir au plus vite ses positions et améliorer ses chances d'influer sur les débats.

4. Coopérations

a) GeCoBi

GeCoBi, Association faitière suisse pour la coparentalité a été créée formellement dans le courant de mai 2008. Le 17 du même mois, elle a organisé une manifestation publique sur la Place fédérale à Berne. Le comité désigné a poursuivi ses activités sur la lancée définie par le comité préparatoire. Des contacts ont été pris avec des politiciens, des organisations familiales et avec l'Office fédéral de la justice.

Le représentant de la CROP, Kurt Lehmann, a régulièrement participé aux séances du comité de GeCoBi et fait rapport régulièrement au Bureau. Cette collaboration a permis que les points de vue et les desiderata de la Suisse romande soient mieux pris en compte au niveau suisse et, inversement, que nous soyons au courant des travaux de la faitière suisse. Toutefois, la communication avec les organisations membres devrait être encore améliorée.

b) Relations avec des instances supracantoniales

La CROP projette d'entrer en contact avec la Conférence romande des bureaux de l'égalité et avec celle des services de protection de la jeunesse.

Sur le plan local, des contacts intéressants ont été établis. Au Jura, l'AJCP a un représentant dans la commission cantonale de l'égalité. A Neuchâtel, une conférence-débat a été mise sur pied conjointement par le MCPN et l'Office de la politique familiale et de l'égalité. A Fribourg, le MCPF a invité le Service de l'enfance et de la jeunesse à présenter ses pratiques à l'occasion de son assemblée générale 2009.

5. Violences familiales

Des chercheurs de l'Université de Bâle ont été mandatés par le Département fédéral de l'intérieur pour analyser les impacts de la violence familiale sur la santé, cela sous l'angle des genres. La CROP se déclare déçue par le rapport produit. Elle en déplore le contenu partial et regrette qu'il n'ait pas été tenu des remarques qu'elle avait communiquées aux auteurs.

A Neuchâtel, le MCPN s'est exprimé sur un rapport cantonal relatif à la violence conjugale. Il a dénoncé le caractère lacunaire du rapport et la partialité de certaines analyses et recommandations. En outre, la chaîne de télévision M6, émission « 66 minutes » a filmé à Neuchâtel une séance de plusieurs membres des associations de la CROP consacrée à la violence familiale (diffusée le 14 janvier 2009).

Vu l'importance et la récurrence du thème dans les médias, la CROP envisage de publier prochainement sur son site une prise de position générale sur le thème des violences familiales. On souhaite que les organisations paternelles et coparentales s'impliquent dans les commissions cantonales traitant de la violence conjugale.

6. Consolidation interne

a) Recrutement de nouveaux membres

Suite au renouvellement du comité du MCP Neuchâtel intervenu en été 2008 et à l'accession de notre ami P. Robinson à la présidence, les organisations membres de la CROP ont enregistré avec beaucoup de plaisir la demande d'adhésion du MCPN. Celle-ci est devenue effective le 1er janvier 2009.

Les contacts pris avec le MCP Genève n'ont pas abouti. Tout semble indiquer que ce mouvement a cessé ses activités.

Dans le courant de l'automne, c'est le nouveau MCP Valais, créé dans le courant de l'été 2008, qui a manifesté son souhait de rejoindre la CROP. Au moment de la rédaction de ce rapport, son adhésion est devenue effective avec l'accord unanime de toutes les organisations membres. Ainsi, la CROP couvre désormais l'ensemble de la Suisse romande, ce qui est de bon augure en ces temps où les problèmes des pères ont gagné en visibilité.

b) Mise en service de la plate-forme Internet

Le projet de site de la CROP a débuté en septembre 2008. Rapidement, il a évolué vers une plate-forme des organisations paternelles qui vise à donner une image de cohésion des organisations paternelles et à centraliser sur un seul site les informations qui dépassent le cadre cantonal (informations et documentation d'ordre général, ouvrages de référence, etc.). Un autre objectif est de mettre en commun les compétences et les ressources, ainsi que d'élaborer, dans le cadre du concept de communication, des newsletters et d'autres documents. En outre, elle permettra la récolte de signatures, p.ex. pour des pétitions.

Durant le dernier trimestre 2008, la page d'accueil de la CROP a reçu 17'000 visiteurs, soit en moyenne 200 par jour. La fréquentation est en hausse.

c) Renforcement des ressources

Tous les membres du Bureau et du groupe de travail « Plate-forme Internet » œuvrent bénévolement.

Les efforts déployés ont permis de recruter deux nouveaux membres pour le groupe de travail.

Par contre, il n'a pas encore été possible de trouver la personne désireuse de s'investir dans la fonction de coordinateur, bien que l'absence de celui-ci se fasse durement sentir. Un membre du Bureau serait d'accord d'assumer cette tâche, mais il devrait être remplacé dans ses attributions actuelles.

L'équipe de rédaction du Journal des pères, faute de renouvellement, a dû renoncer à éditer le numéro traditionnel de décembre 2008. Le Bureau explore diverses pistes pour assurer la continuité en ce domaine, une publication « papier » lui paraissant indispensable. Il adresse un chaleureux merci au rédacteur sortant, Philippe Etter, ainsi qu'aux personnes qui l'ont secondé dans cette tâche.

APPEL: les personnes motivées par la promotion de la cause des pères et disposées à s'y investir seront les bienvenues au Bureau de la CROP, dans des groupes de travail, dans les comités des organisations membres ou pour assumer diverses autres tâches (rédaction du Journal des pères, p.ex.).

PERSPECTIVES

Dans le proche avenir, la réforme législative de l'autorité parentale continuera d'occuper une place centrale dans l'action de la CROP. Les réponses données à la consultation du Conseil fédéral mettent en évidence que des résistances importantes devront être vaincues pour faire évoluer le droit. En ce domaine, la Suisse se distingue une fois de plus par la crainte de procéder aux aménagements rendus nécessaires par les évolutions de la société. Les corporatismes de tous ordres contribuent à cet immobilisme.

La promotion de méthodes alternatives de gestion des conflits parentaux constituera un des éléments forts de notre stratégie. Il s'agira de contribuer à l'émergence de nouveaux paradigmes.

La CROP s'efforcera d'être encore plus présente dans les débats relatifs à la politique familiale (allocations, fiscalité, congé-paternité, etc.). Elle cherchera à développer et consolider son réseau d'organisations amies et de relais.

Elle cherchera à se positionner dans le débat autour des violences familiales, trop souvent influencé par les seuls aspects très visibles de ces violences, alors que les résultats des études approfondies sur ces phénomènes sont occultés.

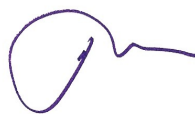
Rapport approuvé par le Bureau le 25 juin 2009 à Yverdon-les-Bains.

Le président du jour:



Alain Nicolet

Le secrétaire:



Didier Roches

DOCUMENTS PUBLIÉS

Titre	Auteur	Publié sur www.crop.ch
Le modèle de la Moselle	Bernd Fr., Frankf. Allg. Ztg	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique de Cochem: comment ça fonctionne?	Lengowski M.	<input checked="" type="checkbox"/>
Prise de position sur le projet de révision du Code civil et du Code pénal, appréciation, analyses	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>
id., annexe 1: Maltraitance des enfants par leurs parents	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>
id., annexe 2: Violence conjugale	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>
id., annexe 3: Dissolutions de mariages selon les articles 111, 112 et 114 du Code civil suisse (tab.)	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>
id., annexe 4: Attribution de l'autorité parentale des enfants mineurs (tab.)	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>
id. annexe 5: Estimation de la réduction des coûts sociaux induite par les « mesures ordonnées » demandées par la CROP	Bureau CROP	<input checked="" type="checkbox"/>

Organisations membres de la Coordination romande (mai 2009)

AJCP	Association jurassienne pour la coparentalité (JU+JB)
MCPF	Mouvement de la condition paternelle de Fribourg
MCPN	Mouvement de la condition paternelle de Neuchâtel
MCPV²	Mouvement de la condition paternelle de Vaud-Valais
MCP-VS	Mouvement de la condition paternelle du Valais
PPTG	Association Père pour toujours, Genève

Organisation invitée

FREDI	Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus, International, Fribourg
--------------	---

Bureau de la Coordination romande

Membres (délégués)

AJCP	Didier Roches
MCPF	Alain Nicolet
MCPN	Patrick Robinson
MCPV2	Nicolas Arnaud
	Adrian Englert
MCP-VS	Frédéric Métrailler
PPTG	Paul Ménard

Avec voix consultative

Diane Burgy	FREDI
Kurt Lehmann	délégué au comité de GeCoBi

Fonctions

Coordinateur:	vacant
Secrétaire:	Didier Roches
Caissier:	Kurt Lehmann

Rédacteur du Journal des pères

Philippe Etter

